CONSEIL COMMUNAL
LE VAUD

Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon

Rapport 2025-2026 du membre du conseil intercommunal pour la commune de Le Vaud

Madame La Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour rappel, le délégué et le suppléant de notre commune à l'ORPC sont Christophe Sudan (Délégué) et Romain Baeriswyl (Suppléant).

L'organisation s'est réunie les :

- Conseil intercommunal le 17 septembre 2025 (absents)
- Rapport d'activité 2025 le 12 février 2026 (absents)
- Conseil intercommunal le 25 mars 2026 (Christophe Sudan)

Le conseil intercommunal a décidé :

- Le 17 septembre 2025, d'accepter le préavis n°17-2021-2026 – Budget 2026

- Le 17 septembre 2025, d'accepter le préavis n°18-2021-2026 – Demande de crédit d'étude de 67'000.- (2ème étape des travaux)

- Le 25 mars 2026, d'accepter le préavis n°19-2021-2026 – Comptes 2025

- Le 25 mars 2026, de prendre en considération le postulat, 2 2021/2026 – Un accès sécurisé pour la caserne

- Pour la commune de Le Vaud, la répartition du résultat 2025 établi sur la base de la population du district au 31.12.2024 s'élève à **31'902.70.-** pour **1'374** habitants. La part 2025 à charge des communes s'élève à **28'930.10.-** pour le Vaud, soit **2'972.60.-** trop versé. La répartition des emprunts pour Le Vaud au 31.12.2025 est de **20'475.65.-**

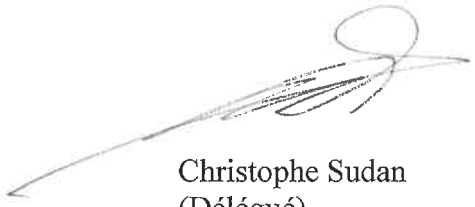
- Pour l'ORPC, le bilan au 31.12.25 (Actif/Passif) est de **2'338'382.15.-**

- Le budget de fonctionnement pour l'année 2025 pour l'ORPC est de **2'759'430.-**
  soit un coût par habitant de CHF 21.06.- pour 2025. (au lieu des CHF 22.58 budgétés)

Le planning 2026 s'annonce d'ores et déjà particulièrement dense. En complément des mobilisations courantes, l'ORPC sera engagée dans cinq manifestations d'envergure cantonale ou fédérale, à savoir : la Cantonale des sapeurs-pompiers, le sommet du G7, le Paléo Festival, le triathlon de Nyon, qui accueillera cette année les Championnats du monde universitaires, ainsi que le Tour de France Femmes, lequel traversera notre district sur près de 37 kilomètres.

En ce qui concerne les effectifs, pour la cinquième année consécutive, la balance entre les arrivées et les libérations est défavorable. Avec une diminution de 23 astreints, l'année 2025 s'inscrit dans la moyenne des pertes enregistrées au cours des trois dernières années. Une nouvelle diminution est par ailleurs prévue en 2026. L'ORPC espère que, pour la suite, les effets favorables attendus de la révision de l'OPCi, entrée en vigueur au 1er janvier 2026, se fassent ressentir rapidement.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, mes sincères salutations.



Christophe Sudan
(Délégué)

Le Vaud, le 15 avril 2026